



Déclaration liminaire – CTSD du 12 février 2024

Intervention de Karen Ansberque pour l'UNSA Éducation

Madame la Préfète,

Madame la Directrice Académique de l'Éducation Nationale,

Madame la Vice Présidente du conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Quand l'Éducation Nationale sera-t-elle enfin une priorité nationale ?

La valse des ministres continue dans notre ministère. En 6 mois, l'Éducation Nationale aura connu 4 ministres et de nombreuses annonces. Pour les personnels, le choc n'est pas celui des savoirs mais celui de l'absence de considération. Quand nos responsables politiques prendront-ils conscience que nous souhaitons juste pouvoir faire notre métier sans avoir à subir les ambitions politiques des uns et des autres ?

Les évènements récents ont par ailleurs permis de montrer combien la question de l'utilisation des fonds publics pour financer l'enseignement privé se faisait bien au détriment de l'enseignement public, qui souffre lui d'un sous-investissement non seulement chronique mais structurel.

Comme si ce contexte si particulier n'abimait pas suffisamment l'École, le président de la République continue de déverser son flot d'instructions hors-sol, lorsqu'elles ne sont pas farfelues.

Lui et son gouvernement veulent occuper l'opinion publique avec des contre-feux qui suscitent la polémique : tenues uniques, contrôle des écrans, Marseillaise. Mais tout cela, c'est pour mieux éviter d'aborder les problèmes de fonds.

L'École publique manque de moyens, les conditions de travail y sont dégradées à tous les niveaux et le ministère se focalise sur des objets sans intérêt et détourne au passage de sa destination légitime l'argent public.

Lorsque l'on calcule rapidement : 100 € par tenue unique pour 12 millions d'élèves cela constitue une enveloppe de 1,2 milliards d'euros. Considérons très rapidement le coût d'un salaire moyen, soit à peu près 2 500 euros nets, et en conséquence un coût chargé de l'ordre de 70 000 euros/an, coût employeur compris. Rien que cette enveloppe, utilisée autrement, permettrait de financer plus de 17 000 postes.

Là où, d'un côté, on rappelle les règles de rigueur budgétaire, on constate qu'elles n'existent pas quand il s'agit de satisfaire des lubies présidentielles, en jetant de la poudre aux yeux pour séduire l'opinion publique.

Notre société ne peut fonctionner sans une Ecole publique, une Ecole de la République, la seule qui puisse jouer son rôle au sein de la République dans le respect de ses valeurs. Pour mémoire, celles-ci sont au nombre de trois : liberté, égalité, fraternité. Elles ne sont pas autorité, ordre et morale.

A l'heure où un nombre alarmant de nos élèves dorment dans la rue, la loi Immigration votée le 19 décembre est un recul intolérable qui revient sur le droit du sol, les droits sociaux et aggrave la répression envers les personnes migrantes. Les mesures prévues par cette loi rompent avec notre modèle démocratique et social en stigmatisant les personnes étrangères qui vivent en France.

Les conséquences de cette loi sont dramatiques dans notre secteur professionnel, pour nos élèves qui subiront la perte des allocations familiales ou seront privés du droit à vivre en famille. Nos élèves, qui sont nés sur le territoire français de parents étrangers, ne pourront obtenir facilement la nationalité française : c'est une régression insupportable.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

Dans le 1^{er} degré, la dotation de 20 postes pour notre département n'est pas suffisante. Elle ne permettra pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école.

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED. Si le ministre a annoncé des créations de 262 postes de RASED depuis 2017 lors du dernier CSAMEN, nous constatons en territoires qu'il n'en est rien. Ces postes sont pourtant indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires.

Au collège, le plan choc des savoirs, est une réforme alibi. Elle est présentée comme une réforme qui permettra aux élèves d'améliorer leurs résultats, or, le choix de faire des groupes de niveaux ne permettrait éventuellement que d'améliorer les résultats des élèves qui sont déjà les meilleurs aujourd'hui. Regrouper les élèves en très grande difficulté, sûrement avec la plupart des élèves présentant des troubles des apprentissages, a déjà montré son inefficacité. Par ailleurs, ces fameux groupes de niveaux dans la grande majorité des collèges, seront financés en comptant sur l'utilisation de la marge d'autonomie. Une fois de plus l'utilisation de cette marge dans les collèges est dévoyée et entrainera la baisse voire la disparition d'ici deux ans des allègements en langues vivantes ou en sciences et technologie, la baisse ou la suppression des dispositifs interdisciplinaires ou des options, faute de moyens. Par contre, le ministère sera responsable, de la mise en place de classes de niveaux au collège, dès la rentrée prochaine dans certains territoires et probablement à court

terme partout. Notre ministre sera donc comptable de cette régression inique et de la séparation entre les enfants de la République. Le président de la République et le premier ministre, ne peuvent invoquer « l'instruction civique » et la généralisation du SNU comme des enjeux de « cohésion nationale », et oublier l'égalité et la fraternité de notre devise républicaine. Il s'agit bien de construire la cohésion sociale à l'École. Si sur le fond, le SE-Unsa remet en cause ce plan, nous dénonçons aussi les conséquences plus que néfastes sur les conditions de travail des enseignants et sur leur liberté pédagogique. Et ce sera pire encore quand il sera décidé de supprimer des heures d'arts plastiques et d'éducation musicale pour faire de la place au théâtre. On pourrait appeler ça la jurisprudence « technologie », enlever une discipline pour faire de la place à une autre. Qui ira annoncer à nos collègues des disciplines artistiques qu'ils comptent finalement moins pour renforcer la culture générale des élèves ?

Le Se-Unsa demande d'abandonner le plan « choc des savoirs », parce que vous le savez mieux que nous, en sport, le choc provoque parfois des blessures, et nous ne souhaitons que l'École ressorte blessée de cette réforme. Plutôt qu'un « choc des savoirs », nous vous proposons un plan « Exigence pour tous », ainsi nous pourrions aussi considérer les élèves en situation en handicap et plus généralement des élèves à besoins éducatifs.

Pour l'UNSA Education, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

L'Unsa Education est également préoccupée par la sous-administration chronique de notre ministère. L'absence de volonté et d'ambition politiques conduit de plus en plus à répondre à la pénurie de personnels par la seule issue du redéploiement. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués aussi bien aux services départementaux qu'aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable aux personnels et aux élèves.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

Je vous remercie de votre attention.